



DELIBERATION N°20140071 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mai 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 16 mai 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 3 représentés, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN , adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18h45) ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS , conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- Mme Nicole FOREST qui donne pouvoir à M. Régis CADEGROS.
- M. Jean-Marc MOUNIER qui donne pouvoir à M. Michel FAURE.
- M. Ludovic CASTILLAN qui donne pouvoir à M. Franck DESCOURS.

ABSENTE :

- Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18h45).

SECRETAIRES ELUES POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- Mme Pascale OFFREY ; Mme Michelle GALLAND.

-----oooOooo-----

O B J E T :

SPORTS - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION 'CLUB D'INITIATION A LA PRATIQUE SPORTIVE'

M. TOUSSAINT PIERRE EXPOSE CE QUI SUIT :

La Ville de Saint-Chamond met des Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives à la disposition de certaines associations sportives saint-chamonaises pour les aider dans le développement et la pratique de leur sport.

C'est ainsi que le CLIPS (Club d'Initiation à la Pratique des Sports) bénéficie de la mise à disposition de ce personnel.

Le décret 2008 – 580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales prévoit, dans son article 2, les modalités de remboursement de la charge de rémunération par l'organisme d'accueil.

La Ville de Saint-Chamond souhaitant poursuivre l'aide apportée à cette association, a voté l'attribution d'une subvention de 36 525€ pour l'année 2014 correspondant à la rémunération de ce personnel mis à disposition. En raison d'un trop perçu en 2013 d'un montant de 13 135,46 € la subvention 2014 doit être finalement de 23 389,54€. D'autre part, la réforme des rythmes scolaires risque d'avoir pour conséquence l'arrêt des activités du CLIPS à la prochaine rentrée. Aussi, le montant de la subvention correspondant aux mois de septembre, octobre, novembre et décembre est mis en crédits réservés sports et sera conditionné à la poursuite des activités de l'association.

La subvention annuelle sera créditée en deux versements. Le 1^{er} versement d'un montant de 14 033,72€ sera effectué au mois de juin. Le 2^{ème} versement, d'un montant de 9 355,82 €, sera effectué au mois de septembre sous réserve de la continuité des activités du CLIPS.

Tout versement de subvention supérieure à 23 000 € doit faire l'objet de la signature d'une convention entre la Ville et le bénéficiaire. Aussi nous vous proposons de valider cette convention de mise à disposition d'ETAPS auprès du CLIPS pour l'année 2014.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ces propositions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,
A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DECIDE :

- **d'approuver** le renouvellement de la convention d'objectifs avec le C.L.I.P.S pour l'année 2014,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le document,
- **d'autoriser** le versement de la somme 23 389,54 € à l'attributaire suivant les modalités prévues dans la convention.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20140526-dl20140071-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2014

Certifié,
Saint-Chamond, le 28 mai 2014
Le maire,
Signé :
Hervé REYNAUD